

PROCES-VERBAL du Conseil Municipal du Mercredi 10 Avril 2024

Nombre de membres en exercice :

15

Nombre de membres présents :

, 11

Nombre de pouvoirs :

01

Nombre de suffrages exprimés :

12

Date de convocation : 26 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le mercredi 10 avril, à vingt heures trente, le conseil municipal de la ville d'Aigurande, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame ELION Virginie, Maire.

<u>Etaient présents</u>: Mme ELION Virginie, M. MAILLIEN Bernard, Mme ALAPETITE Aurélie, M. DUFAY Dominique, Mme LAVERDANT Emilie, M. REDEUILH Régis, Mme LAMOT Annie, Mme GIRAUDET Marie-Laure, M. BOUSSAGEON Guy, M. COURTAUD Pascal, Mme DARCHY Pierrette, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés: M. DEGAY Jean-Michel

Absents: M. PAIN Pierre, M. CHAUMEAU Didier

Pouvoirs : Mme MAITRE Jacqueline a donné pouvoir à M. DUFAY Dominique

Mme Aurélie ALAPETITE est nommée secrétaire de séance

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité

20241004-001

<u>APPROBATION DES COMPTES DE GESTION dressés par Madame le Receveur,</u> concernant le Budget Principal, le Service de l'Eau, le Service de l'Assainissement et le Budget

Annexe Lotissement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Transmis à la sous-préfecture le 12 avril 2024

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant qu'aucune remarque n'est à formuler;

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

APPROUVE les comptes de gestion 2023 concernant le budget principal, le service de l'eau, le service de l'assainissement et le Budget Annexe Lotissement

DECLARE que les comptes de gestion du Budget Principal, du Service de l'Eau, du Service de l'Assainissement et du Budget Annexe Lotissement dressés pour l'exercice 2023 par le receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observations, ni réserves de sa part.

20241004-002

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 Budget PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur MAILLIEN Bernard, premier adjoint, délibérant sur le

Transmis à la sous-préfecture le 12 avril 2024

compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Madame Virginie ELION, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTION	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
LIBELLE	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes OII Excédents	
Résultats reportés		198 028.98	201 485.00		201 485.00	198 028.98	
Opérations de l'exercice	1 718 144.80	1 945 111.28	710 795.63	714 740.20	2 428 940.43	2 659 851.48	
TOTAUX	1 718 144.80	2 143 140.26	912 280.63	714 740.20	2 630 425.43	2 857 880.46	
Résultats de clôture		424 995.46	197 540,43			227 455.03	
Restes à réaliser			327,209.66	318 349.00	327,209.68	318 349.00	
TOTAUX CUMULES	1 718 144.80	2 143 140.26	1 239 490 29	1 033 089.20	2 957 635.09	3 176 229.45	
Résultats définitifs		424 995.46	208 401.09			218 594.37	

- 2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;
- 4º Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Madame Le Maire ne participe pas au vote

ADOPTE le compte administratif 2023 du budget Principal

20241004-003

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 Budget LOTISSEMENT

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur MAILLIEN Bernard, premier adjoint, délibérant sur le

Transmis à la sous-préfecture le 12 avril 2024

compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Madame Virginie ELION, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTION	NEMENT	INVESTIS	SEMENT	ENSE	MBLE
LIBELLE	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		5 644.61	57 047.25		57 047.25	5 644.61
Opérations de l'exercice	351 168.83	203 811.09	188 209.19	349 118.62	539 378.02	552 929.71
TOTAUX	351 168.83	209 455.70	245 256.44	349 118.62	598 425.27	558 574.32
Résultats de clôture	141 713.13			103 862.18	37 850.95	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	351 168.83	209 455.70	245 256.44	349 118.62	596 425.27	558 574.32
Résultats définitifs	141 713.13			103 862.18	37 850.95	

- 2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;
- 4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Madame Le Maire ne participe pas au vote

ADOPTE le compte administratif 2023 du budget Annexe Lotissement

20241004-004

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 Service de l'Eau

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur MAILLIEN Bernard, premier adjoint, délibérant sur le

Transmis à la sous-préfecture le 12 avril 2024

compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Madame Virginie ELION, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

FONCTION		NEMENT	NEMENT INVESTISS		ENSEMBLE	
LIBELLE	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		56 834.97		143 381.05		200 216.02
Opérations de l'exercice	26 580.41	37 682.93	79 743.02	24 563.66	106 323.43	62 246.59
TOTAUX	26 580.41	94 517.90	79 743.02	167 944.71	106 323.43	262 462.61
Résultats de clôture		67 937.49		88 201.69		156 139.18
Restes à réaliser			191 065.97	38 800.00	191 065.97	38 800.00
TOTAUX CUMULES	26 580.41	94 517.90	270 808.99	206 744.71	297 389.40	301 262.61
Résultats définitifs		67 937.49	64 064.28			3 873.21

- 2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;
- 4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Madame Le Maire ne participe pas au vote

ADOPTE le compte administratif 2023 du service de l'Eau.

20241004-005

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 Service de l'Assainissement

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur MAILLIEN Bernard, premier adjoint, délibérant sur le

Transmis à la sous-préfecture le 12 avril 2024

compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Madame Virginie ELION, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
LIBELLE	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés	21 994.92		III James Angelo (James Marie Anthropolis III James Angelo (James Marie Angelo (James	95 844.81	21 994.92	95 844.81
Opérations de l'exercice	57 174.20	59 815.26	53 815.12	62 308.23	110 989.32	122 123.49
TOTAUX	79 169.12	59 815.26	53 815.12	158 153.04	132 984.24	217 988.30
Résultats de clôture	19 353.98			104 337.92		84 984.05
Restes à réaliser			48 205.00	41 285.50	48 205.00	41 285.50
TOTAUX CUMULES	79 169.12	59 815.26	102 020.12	199 418.54	181 189.24	259 233.80
Résultats définitifs	19 353.88			97 398.42		78 044.58

- 2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;
- 4º Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Madame Le Maire ne participe pas au vote

ADOPTE le compte administratif 2023 du service de l'Assainissement

20241004-006

BUDGET PRINCIPAL: AFFECTATION DU RESULTAT 2023

VU les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14 et en particulier celles relatives à l'affectation du résultat,

Transmis à la sous-préfecture le 12 avril 2024

VU les résultats du compte administratif 2023 approuvé ce même jour :

Excédent de fonctionnement de clôture	424 995,46 €	
Déficit d'investissement de clôture	197 540,43 €	

VU le montant du besoin de financement de la section d'investissement s'élevant à 206 401,09 €

Déficit d'investissement de clôture	197 540,43 €
- Dépenses restant à réaliser	327 209,66 €
+ Recettes restant à recevoir	318 349,00 €
	= -206 401,09 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

art. 1068 : réserves	206 401,09 €
Report à nouveau en fonctionnement	: 218 594,37 €

20241004-007

BUDGET LOTISSEMENT: REPORT DES RESULTATS 2023

VU les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14

VU les résultats du compte administratif 2023 approuvé ce même jour :

Résultat de Fonctionnement	- 141 713,13 €
Résultat d'investissement	103 862,18 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de reporter les résultats de Fonctionnement et d'Investissement comme suit :

Report à nouveau en fonctionnement :	- 141 713,13 €
Report à nouveau en investissement :	103 862,18 €

20241004-008

Service de l'EAU: AFFECTATION DU RESULTAT 2023

VU les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M49 et en particulier celles relatives à l'affectation du résultat,

VU les résultats du compte administratif 2023 approuvé ce même jour :

-	
Excédent de fonctionnement de clôture	67 937,49 €
Excédent d'investissement de clôture	88 201,69 €

VU le montant du besoin de financement de la section d'investissement s'élevant à 64 064,28 €

Excédent d'investissement de clôture	88 201,69 €
- Dépenses restant à réaliser	191 065,97 €
+ Recettes restant à recevoir	_38 800,00 €
	= - 64 064,28 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

art. 1068 : réserves 64 064,28 € Report à nouveau en fonctionnement : 3 873,21 €

20241004-009

Service de l'ASSAINISSEMENT: REPORT DU RESULTAT 2023

VU les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M49 et en particulier celles relatives à

Transmis à la sous-préfecture le 12 avril 2024

l'affectation du résultat,

VU les résultats du compte administratif 2023 approuvé ce même jour :

Déficit de fonctionnement de clôture	19 353,86 €
Excédent d'investissement de clôture	104 337,92 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de reporter les résultats 2023 comme suit :

Report à nouveau en fonctionnement :	- 19 353,86 €
Report à nouveau en investissement :	104 337,92 €

BUDGET PRINCIPAL 2024

Le conseil municipal, adopte à l'unanimité, le budget principal 2024 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit:

Transmis à la sous-préfecture le 12 avril 2024

1 482 703,37 € en Fonctionnement et 2 078 506,87 € en Investissement.

L'auto financement dégagé pour la section d'investissement s'élève à 199 855,37 €.

BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT »

Transmis à la sous-préfecture le 12 avril 2024 Le conseil municipal, adopte à l'unanimité, le budget

annexe « Lotissement » 2024 qui s'équilibre en dépenses et en recettes HT comme suit :

311 259,29 € en Investissement. 322 569,29 € en Fonctionnement et

BUDGET DU SERVICE DE L'EAU 2024

Le conseil municipal, adopte à l'unanimité, le budget du service de l'eau 2024 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit:

Transmis à la sous-préfecture le 12 avril 2024

34 762,41 € en Exploitation 223 818,38 € en Investissement. et

BUDGET DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Transmis à la sous-préfecture le 12 avril 2024

2024

Le conseil municipal, adopte à l'unanimité, le budget du service de l'assainissement 2024 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

77 189,19 € en Exploitation

et

200 938,75 € en Investissement.

20241004-010

FISCALITE DIRECTE LOCALE: VOTE DES TAUX

Conformément à l'article 1639 A du Code Général des Impôts, les collectivités locales doivent faire connaitre aux services préfectoraux les décisions relatives aux taux

Transmis à la sous-préfecture le 12 avril 2024

des taxes et produits de fiscalité attendus par la collectivité.

Madame le Maire propose de maintenir pour 2024 les taux des taxes votés en 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

FIXE les taux des taxes pour 2024 comme suit :

■ *Taxe foncière (bâti)* : 31,94 %

• Taxe foncière (non bâti): 27,39 %

• *Taxe d'habitation (TH)* : 16,80 %

CFE : 17,39%

20241004-011

MODALITE DE GESTION DES AMORTISSEMENTS

La mise en place de la nomenclature budgétaire M57 introduit quelques changements en matière de mode de

Transmis à la sous-préfecture le 12 avril 2024

gestion de calcul des amortissements des immobilisations. La commune d'Aigurande a fait le choix des amortissements des immobilisations. Il est donc nécessaire de remplacer les précédentes délibérations sur le mode de calcul des amortissements qui s'effectue maintenant au prorata temporis c'est-à-dire à compter de la mise en service du bien.

Cependant, il est possible d'adopter la règle dérogatoire au calcul des amortissements pour les biens de faible valeur et de conserver le mode linéaire sur 1 an.

Madame le Maire propose le seuil des biens de faible valeur à 1 000 € TTC.

Madame le Maire propose les durées d'amortissement suivantes :

BIEN	DUREE D'AMORTISSEMENT
Gros matériels de voirie	10 ans
Véhicules	10 ans
Equipement atelier	10 ans
Equipement cuisine	10 ans
Installations de signalisation	10 ans
Plantations	10 ans
Mobilier	10 ans

Equipements sportifs, jeux	5 ans
Matériel de bureau et informatique	3 ans
Logiciels	2 ans
Matériel de décoration	2 ans
Frais d'études non suivis de travaux	5 ans
Subvention d'équipement	Durée d'amortissement du bien

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE à 1 000€ TTC le seuil des biens de faible valeur,

ADOPTE la méthode dérogatoire (linéaire sur 1an) pour les biens de faible valeur,

ACCEPTE les durées d'amortissement proposées

20241004-012

VOYAGE SCOLAIRE EN ANGLETERRE du Collège Frédéric Chopin

Madame le maire rappelle au conseil municipal que la mairie a été saisi d'une demande du Collège Frédéric Chopin pour le voyage en Angleterre qui a lieu du 18 au

Transmis à la sous-préfecture le 12 avril 2024

23 février 2024, le coût du séjour est de 379,89 € par enfant. 17 élèves de la commune sont concernés. Un accord de principe avait été donné lors de la dernière séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, sur proposition de la commission des finances

DECIDE de verser une participation de 100 € par enfant de la commune pour le voyage en Angleterre, soit 1 700 €

VERSER cette somme directement au Collège.

20241004-013

SEJOUR SCOLAIRE à PARIS du Collège Frédéric Chopin

Madame le maire informe le conseil municipal que la mairie a été saisi d'une demande du Collège Frédéric

Transmis à la sous-préfecture le 12 avril 2024

Chopin pour un séjour à Paris qui se déroulera les 21 et 22 mai 2024, le coût du séjour est de 147,95 € par élève. 7 élèves de la commune sont concernés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, sur proposition de la commission des finances

DECIDE de verser une participation de 75 \in par enfant de la commune pour le voyage en Angleterre, soit 525 \in

VERSER cette somme directement au Collège.

20241004-014

SUBVENTION Exceptionnelle Club de Marche - Organisation du Trail de la Bouzanne

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'elle a reçu de la part du Club de Marche une demande de

Transmis à la sous-préfecture le 12 avril 2024

subvention exceptionnelle pour l'organisation du « Trail de la Bouzanne » le dimanche 24 mars 2024. La commission des finances propose la somme de 1 000 ϵ

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ACCEPTE la demande de subvention exceptionnelle du Club de Marche
- AUTORISE le versement de la somme de 1 000 € imputé à l'article 65748 du budget principal

20241004-015

SUBVENTION ANNUELLE au COMITÉ des FÊTES

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'elle a reçu de la part du Comité des Fêtes leur demande de

Transmis à la sous-préfecture le 12 avril 2024

subvention annuelle afin qu'il puisse commencer à préparer les festivités des fêtes de Pentecôte du 19 mai 2024.Le comité des fêtes demande la somme de 6 300 €, identique aux années précédentes. Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ACCEPTE la demande de subvention annuelle du Comité des Fêtes
- AUTORISE le versement de la somme de 6 300 € imputé à l'article 65748 du budget principal

20241004-016

PARTICIPATION FINANCIÈRE pour la BALADE CONTÉE aux PARELLES

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'elle a reçu de la part des Médiathèques du Réseau de la Marche

Transmis à la sous-préfecture le 12 avril 2024

Berrichonne une demande de participation financière pour la balade contée au parc des Parelles. Les Médiathèques du Réseau de la Marche Berrichonne demande la somme de 50 € pour financer le spectacle « Le Dragon du Moulin », compagnie de marionnettes résidant sur la commune de Gargilesse.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

 ACCEPTE la participation financière de 50 € pour la balade contée aux Parelles organisée par les Médiathèques du réseau de la Marche Berrichonne

20241004-017

CREANCES ETEINTES

Transmis à la sous-préfecture le 12 avril 2024

Madame le Maire explique au conseil municipal que le

service de gestion comptable de La Châtre lui a fait parvenir une demande de créances éteintes dans le cadre d'un dossier de surendettement. La Banque de France a prononcé l'extinction des créances émises jusqu'au 9 janvier 2024. Cette décision s'impose à la collectivité et entraîne l'effacement des créances. Le total des créances s'élève à 1 057,74 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

• ADMET en créances éteintes, imputation 6542, la somme de 1 057,74 €

20241004-018

AVANCEMENTS DE GRADE et CREATIONS DE POSTES

Madame le Maire explique au conseil municipal que plusieurs agents de la commune peuvent bénéficier d'un

Transmis à la sous-préfecture le 12 avril 2024

avancement de grade pour passer au grade supérieur de leur cadre d'emplois. Des créations de postes sont nécessaires. Madame le maire propose les avancements de grade suivants pour cette année, à compter du 1^{er} mai 2024.

- 2 agents au grade d'ATSEM principal 2^{ème} classe avanceraient au grade d'ATSEM principal 1^{ère} classe
- 1 agent au grade d'Assistant de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques avancerait au grade d'Assistant de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques Principal 2^{ème} classe
- 1 agent au grade d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe avancerait au grade d'Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe
- 1 agent au grade de Rédacteur Principal 2ème classe avancerait au grade de rédacteur Principal 1ère classe

Par conséquent le tableau des effectifs s'en trouverait modifié.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE les avancements de grade proposés par Madame Le Maire

DECIDE la création des postes proposés à l'avancement à compter du 1er mai 2024

ARRETE en conséquence le tableau des effectifs comme suit :

CATEGORIE B

Cadre d'emploi des Assistants de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques

1 poste d'Assistant de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques

Temps complet

1 poste d'Assistant de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques

Principal 2ème classe

Temps complet

Cadre d'emploi des Rédacteurs Territoriaux

2 postes de Rédacteur Territorial Principal 1ère classe

Temps complet

1 poste de Rédacteur Territorial Principal 2ème classe

Temps complet

Cadre d'emplois d'Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives

1 poste d'Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives

Temps complet

CATEGORIE C

Cadre d'emploi des Adjoints Administratifs

2 postes d'Adjoint Administratifs

Temps complet

Cadre d'emploi des Agents de Maîtrise

1 poste d'agent de maîtrise principal

Temps complet

1 poste d'agent de maîtrise

Temps complet

Cadre d'emploi des Adjoints Techniques

1 postes d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe

Temps complet

5 postes d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe Temps complet
8 postes d'adjoint techniques territorial Temps complet
1 poste d'adjoint technique territorial Temps non complet

Cadre d'emploi des Agents Spécialisés des Ecoles Maternelles

2 postes d'ATSEM principale 2ème classe
2 postes d'ATSEM principale 1ère classe
Temps complet
Temps complet

Cadre d'emploi des Adjoints d'Animation

1 poste d'adjoint territorial d'animation Temps complet
1 poste d'adjoint territorial d'animation Temps non complet

20241004-19

FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT:

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Transmis à la sous-préfecture le 12 avril 2024

VU la Loi n°90-449 du 31 mai 1990 modifiée visant à la mise en œuvre du droit au logement,

VU la Loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

VU la Loi n°2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 relative à la généralisation du R.S.A.

VU le règlement intérieur du Fonds de Solidarité Logement adopté en date du 15 janvier 2024,

DECIDE, à l'unanimité

<u>Article 1</u>: La commune est autorisée à participer financièrement au dispositif du Fonds de Solidarité Logement pour l'année 2024.

<u>Article 2</u>: Un financement sur la base de 1,66 € par résidence principale est approuvé soit 1228,13 € (source INSEE RP 2019)

Article 3 : Cette somme sera versée au compte du département.

20241004-020

FONDS DÉPARTEMENTAL D'AIDE AUX JEUNES EN DIFFICULTÉ :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Loi n°90-449 du 31 mai 1990 modifiée visant à la

Transmis à la sous-préfecture le 12 avril 2024

mise en œuvre du droit au logement,

VU la Loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

VU la Loi n°2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 relative à la généralisation du R.S.A.

VU le Règlement intérieur du Fonds d'Aides aux Jeunes en Difficulté adopté en date du 15 janvier 2024, annexé au Règlement Départemental d'Aide Sociale,

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE

<u>Article 1</u>: la commune est autorisée à participer financièrement au dispositif du *Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes en Difficulté* pour l'année 2024

<u>Article 2</u>: Un financement sur la base de 0,70 € par jeunes de 18 à 25 ans, identifiés sur notre territoire par le recensement de l'INSEE 2019 est approuvé soit 43 €

Article 3 : Cette somme sera versée au compte du département.

20241004-021

RENOUVELLEMENT du PEDT « Plan Mercredi » :

Madame Le Maire rappelle au conseil municipal que la commune bénéficie d'un accueil de loisirs les mercredis. La CAF finance cet accueil. Pour continuer à

Transmis à la sous-préfecture le 12 avril 2024

percevoir des aides de la CAF, il est nécessaire de renouveler le PEDT (Projet Educatif Territorial) pour les accueils du mercredi à compter du 1 er septembre 2024 et pour une durée de 3 ans.

Madame le Maire rappelle que lors de sa séance du 27 juin 2023, le PEDT pour les centres de loisirs sans hébergement a été renouvelé pour la période 2023-2026.

Le conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE de renouveler le Projet Educatif De Territoire « Plan Mercredi » à compter du 1^{er} septembre 2024 et pour une durée de 3 ans

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de renouvellement du PEDT « Plan Mercredi ».

20241004-022

CONVENTION avec LE DEPARTEMENT : création d'une zone paysagère et piétonnière

Madame Le Maire explique au conseil municipal que la commune a réalisé des travaux d'aménagement autour

Transmis à la sous-préfecture le 12 avril 2024

du site de l'étang pour délimiter une zone paysagère et piétonnière (enherbement, pose de rondins, table de pique-nique). L'entretien est à la charge de la commune.

Cet aménagement étant réalisé dans l'emprise de la voirie départementale, il convient d'établir une convention.

Le conseil municipal, à l'unanimité

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention avec Le Département pour l'aménagement d'une zone paysagère et piétonnière à l'étang.

20241004-023

MODIFICATION du PLAN DE FINANCEMENT « Réhabilitation d'une maison en maison partagée »

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la maison reçue en leg va être réhabilitée pour y créer une

Transmis à la sous-préfecture le 12 avril 2024

maison partagée à des fins de locations ponctuelles pour des apprentis, des infirmiers ou médecins remplaçants, des professeurs contractuels, etc... Cette maison partagée sera constituée d'espaces communs conviviaux et d'espaces personnels aux locataires. Pour réaliser ce projet, Madame le maire informe le conseil municipal que les travaux seront réalisés en 2 tranches. Elle rappelle également que les subventions DETR tranche 1, le Fonds Vert et «1 commune - 1 logement » du Département sont acceptées. Madame le maire explique qu'il convient de modifier le plan de financement suite à l'ouverture des plis et le montant des travaux.

DETR 50 % tranche 1	132 255,00 €
DETR 50 % tranche 2	112 786,00 €
DSIL 10% tranche 2	22 557,00 €
Fonds Vert 14 % tranche 1 et 2	91 492,60 €
Département – « 1 commune – 1 logement »	9 060,80 €
Autofinancement	287 464 ,60 €
Coût total subventionnable HT	655 616,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- AUTORISE Madame le maire à demander les subventions
- ACCEPTE le plan de financement proposé ci-dessus

20241004-024

VOTE du BUDGET 2024 : PRINCIPAL

Transmis à la sous-préfecture le 18 avril 2024

Madame le Maire laisse la parole à M. Bernard MAILLIEN, premier adjoint délégué aux finances pour la présentation du budget 2024 pour le budget Principal.

Le budget principal s'équilibre comme suit :

Section de Fonctionnement :

	Dépenses	Recettes
Crédits votés	2 078 506, 87	1 859 912, 50
Reprise résultats 2023		218 594, 37
TOTAL	2 078 506, 87	2 078 506, 87

Section d'Investissement:

	Dépenses	Recettes
Crédits votés	957 953,28	1 164 354,37
Reprise résultats 2023	197 540,43	
Restes à réaliser	327 209,66	318 349,00
TOTAUX	1 482 703,37	1 482 703,37

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le budget 2024 pour le budget PRINCIPAL.

20241004-025

VOTE du BUDGET 2024 : LOTISSEMENT

Transmis à la sous-préfecture le 18 avril 2024

Madame le Maire laisse la parole à M. Bernard

MAILLIEN, premier adjoint délégué aux finances pour la présentation du budget 2024 pour le budget Lotissement.

Le budget lotissement s'équilibre comme suit :

Section de Fonctionnement :

	Dépenses	Recettes
Crédits votés	180 856,16	322 569,29
Reprise résultats 2023	141 713,13	
TOTAL	322 569,29	322 569,29

Section d'Investissement :

	Dépenses	Recettes
Crédits votés	311 259,29	207 397,11
Reprise résultats 2023		103 862,18
TOTAUX	311 259,29	311 259,29

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le budget 2024 pour le budget LOTISSEMENT.

20241004-026

VOTE du BUDGET 2024 : SERVICE de L'EAU

Madame le Maire laisse la parole à M. Bernard

Transmis à la sous-préfecture le 18 avril 2024

MAILLIEN, premier adjoint délégué aux finances

pour la présentation du budget 2024 pour le Service de l'Eau.

Le service de l'eau s'équilibre comme suit :

Section d'Exploitation:

	Dépenses	Recettes
Crédits votés	34 762,41	30 889,20
Reprise résultats 2023		3 873,21
TOTAL	34 762,41	34 762,41

Section d'Investissement :

	Dépenses	Recettes
Crédits votés	32 752,41	96 816,69
Reprise résultats 2023		88 201,69
Restes à réaliser	191 065,97	38 800,00
TOTAUX	223 818,38	223 818,38

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le budget 2024 pour le Service de l'Eau.

20241004-027

VOTE du BUDGET 2024 : SERVICE de L'ASSAINISSSEMENT

Madame le Maire laisse la parole à M. Bernard

MAILLIEN, premier adjoint délégué aux finances pour

Transmis à la sous-préfecture le 18 avril 2024

la présentation du budget 2024 pour le Service de l'Assainissement.

Le service de l'Assainissement s'équilibre comme suit :

Section d'Exploitation:

	Dépenses	Recettes
Crédits votés	57 835,33	77 189,19
Reprise résultats 2023	19 353,86	
TOTAL	77 189,19	77 189,19

Section d'Investissement :

	Dépenses	Recettes
Crédits votés	152 733,75	55 335,33
Reprise résultats 2023		104 337,92
Restes à réaliser	48 205,00	41 265,50
TOTAUX	200 938,75	200 938,75

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le budget 2024 pour le Service de l'Assainissement.

AFFAIRES DIVERSES

Néant

QUESTIONS POSEES à Madame le Maire

Néant

La séance est levée à 22h40

Le Maire

Virginie ELION

La Secrétaire de séance

Aurélie ALAPETITE

